



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



LE PLOMB

UN RISQUE POUR VOTRE SANTÉ ET CELLE DE VOS ENFANTS



OÙ PEUT SE TROUVER LE PLUMB ?

Dans les peintures des logements et parties communes des immeubles construits avant 1949



Dans les canalisations

Dans les canalisations d'eau des logements construits avant 1995



Sur les balcons

(revêtements métalliques au sol et peinture des garde corps)



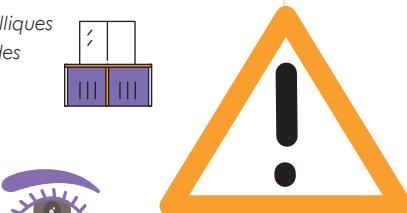
Dans certains produits traditionnels de maquillage (khôl en poudre par ex)



Dans certains remèdes traditionnels (kaolin, préparations médicinales)

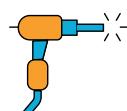
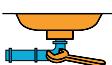


Dans certaines vaisselles traditionnelles, surtout celles acquises hors Union Européenne, car elles pourraient ne pas être fabriquées selon les normes de sécurité alimentaire : plats à tajine, assiettes, taos...



CERTAINES ACTIVITÉS PEUVENT VOUS EXPOSER

Les travaux de rénovation dans les bâtiments anciens (ponçage de peintures anciennes, dépôse de tuyaux en plomb, ...)



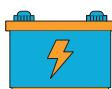
Certains travaux de bricolage : soudures, ponçage, décapage, ...



Création de vitraux, d'émaux, poteries



Pratique du tir sportif ou de loisir, fabrication de munitions



Récupération de métaux et de batteries automobiles

BON À SAVOIR

Pour repérer la présence de plomb dans un logement, le constat de risque d'exposition au plomb (CREP) est un document essentiel. Il doit obligatoirement être réalisé pour les logements dont la construction est antérieure à 1949.

> Futur acquéreur ou locataire ?
Demandez-le au propriétaire actuel.



Assurez-vous de ne pas rapporter de plomb chez vous en utilisant des vêtements dédiés à ces activités et à laver séparément des vêtements du quotidien.

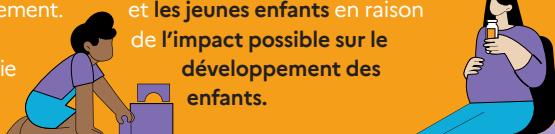
LE SATURNISME : LA MALADIE DU PLOMB

Le plomb est un métal d'usage très ancien, qui peut être présent dans notre environnement quotidien.

Le plomb peut être avalé (mains non lavées portées à la bouche, produits sucrés ou avalés) ou respiré (respiration de poussières, de vapeurs ou de fumées) accidentellement. Sa présence dans le corps humain est toxique et peut provoquer une maladie appelée **saturnisme**.



Toute personne exposée au plomb est concernée et les personnes les plus à risque sont **les femmes enceintes et les jeunes enfants** en raison de l'impact possible sur le développement des enfants.



QUELQUES CONSEILS POUR SE PROTÉGER

- Laver fréquemment ses mains et celles des enfants, surtout avant les repas et garder les ongles courts
- Veiller à un bon équilibre alimentaire général. Veiller notamment au maintien d'un apport en calcium, en fer et en vitamine D (demander des conseils à un professionnel de santé)
- Ne pas cuisiner dans la vaisselle traditionnelle, surtout celle acquise hors Union Européenne, mais l'utiliser plutôt pour la décoration, car elle pourrait ne pas être fabriquée selon les normes de sécurité alimentaire
- Acheter des produits et jouets labellisés CE garantissant l'absence de plomb dedans
- Éviter l'utilisation de maquillages traditionnels qui contiennent souvent du plomb
- Déposer les batteries automobiles dans les stations-service, déchèteries ou autres lieux adaptés

DANS LES BÂTIMENTS ANCIENS

- Surveiller les enfants pour éviter qu'ils ne portent à la bouche des poussières et écailles de peinture qui peuvent contenir du plomb
- Aérer toutes les pièces des logements régulièrement et nettoyer les sols avec une serpillière mouillée pour éviter de remettre les poussières en suspension dans l'air
- Au matin ou après une longue absence, respecter une période d'écoulement suffisante pour rincer la canalisation (eau froide), avant d'utiliser l'eau du robinet pour la boisson ou la préparation



SI VOUS Y FAITES DES TRAVAUX :

1. Isoler les espaces de bricolage pour protéger les femmes enceintes et les enfants
2. Utiliser des protections adaptées (masque et gants) et des vêtements dédiés pour le bricolage, à laver séparément des vêtements du quotidien
3. Manger en dehors de la zone de travaux / bricolage ou toute zone où du plomb peut être présent

A QUI EN PARLER ?

À votre médecin traitant, à votre sage-femme ou à un centre de PMI qui pourra prescrire si nécessaire une prise de sang pour mesurer le taux de plomb

CE DÉPISTAGE EST GRATUIT

Plombémie et consultation prises en charge à 100% par la Sécurité Sociale pour les enfants et les femmes enceintes

iledefrance.ars.sante.fr

